

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**OBJET : Action "accueillir et accompagner les gens du voyage" : convention avec
l'association sociale nationale et internationale tzigane (ASNIT).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par l'association sociale nationale internationale tzigane (ASNIT) relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement social qui concerne l'accueil et l'accompagnement de bénéficiaires du RSA (BRSA) ayant une élection de domicile au titre de gens du voyage sur l'ensemble du département.

L'élection de domicile constitue le point de départ de l'accompagnement qui s'articule autour des missions suivantes :

- accueillir le public et l'accompagner dans l'accès aux droits et à leur maintien (RSA, couverture maladie universelle, retraite, allocation adulte handicapé) ;
- assurer la médiation et l'interface avec les différentes institutions notamment avec la caisse d'allocations familiales (CAF) et l'administration fiscale ;
- soutenir l'insertion professionnelle des personnes en démarche d'accès à l'emploi notamment celles ayant le statut de micro entrepreneur (apprentissage de l'environnement comptable et administratif de ce statut) ;
- soutenir la scolarisation des enfants.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action du 01/05/2018 au 30/04/2019 :

- 488 BRSA ont été accompagnés correspondant à 322 familles ;
- 261 BRSA ont bénéficié d'un accompagnement professionnel spécifique lié à une activité en micro-entreprise ;
- 17 BRSA sont sortis du dispositif dont 12 pour l'accès à un emploi au sein d'une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) ;

Bilan intermédiaire de l'action du 01/05/2019 au 31/12/2019 :

- 470 BRSA ont été accompagnés ;
- 225 ont bénéficié d'un accompagnement professionnel spécifique lié à une activité en micro-entreprise ;
- 34 BRSA sont sortis du dispositif dont 18 pour un emploi au sein d'une ETTI.

En conséquence, les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021 pour un montant de 30 000 € décrit en détail dans le tableau annexé, avec un objectif revu à la baisse soit 470 BRSA au lieu de 500 précédemment afin de prendre en compte le travail d'accompagnement particulièrement soutenu nécessaire pour ce type de public.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL